



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E24244

VALABLE JUSQU'AU 16/09/2024

ÉDITÉ LE 20/12/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1967  
Forme juridique : SARL  
Capital : DEPUIS LE 02/12/2000  
28 000

Raison sociale : BRETON SARL

5 PLACE DU BOULINGRIN  
76000 ROUEN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC ROUEN 2000 B 920

Téléphone : 02 35 89 75 94  
Portable : 06 87 23 34 58

Fax :

Siret : 432 685 154 00010

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 13 0961 O

Site Internet : www.breton-chauffage-plomberie.fr  
E-mail : entreprise.breton@orange.fr

Assurance Responsabilité Travaux :  
SMABTP J01777Y8631000 / 003 191747/0

Responsabilité légale :  
BRETON CHRISTOPHE GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Assurance Responsabilité Civile :  
SMABTP J01777Y8631000 / 003 191747/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Effectif moyen : 5 Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	04/07/2023
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	14/11/2023

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	14/11/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	14/11/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE ROUEN  
PARC DES COMPETENCES  
BATIMENT "NEW LARGO"  
RUE DES BOIS ROND  
76410 CLÉON

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.